

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES VETERINAIRES
BULLETIN MENSUEL N°5/2024
Date de publication : 01/06/2024

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DES MALADIES ANIMALES ET DES ZONOSSES AU NIGER

Situation des maladies animales et des zoonoses sous surveillance /Mai 2024

Ce bulletin mensuel, édité par la Direction Générale des Services Vétérinaires (**DGSV**) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, se veut un retour d'informations aux services vétérinaires, aux décideurs, aux partenaires et autres utilisateurs de données pour une meilleure prise de décisions en ce qui concerne la santé animale.

➤ **SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DES MALADIES ANIMALES ET DES ZONOSSES**

Au cours du mois de **Mai 2024**, la situation épidémiologique des maladies animales y compris les zoonoses, a été relativement calme. Les différents événements sanitaires enregistrés sont résumés comme suit :

MALADIES ANIMALES

- **Peste des Petits Ruminants (PPR)** : 4 suspicions et 3 confirmées ;
- **Pasteurellose** : 5 suspicions et 0 confirmée ;
- **Anaplasmosse** : 1 suspicion et 1 confirmée ;
- **Intoxication Alimentaire** : 1 suspicion et 1 confirmée ;
- **Gourme** : 1 suspicion et 0 confirmée ;
- **Ténia** : 1 suspicions et 1 confirmée.
- **Botulisme** : 1 suspicion et 1 confirmée ;

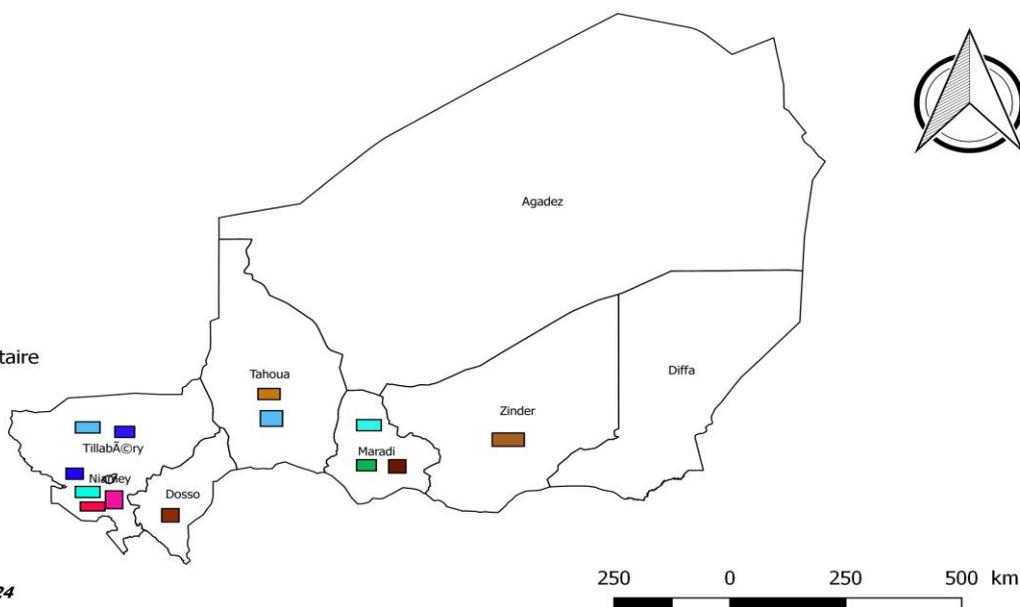
ZONOSSES

- **Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)** : 1 suspicion et 0 confirmée ;
- **Rage** : 1 suspicion et 1 confirmée.

Carte des foyers des maladies animales et des zoonoses confirmées durant le Moi de Mai/2024

Légende

- NIGER
- PPR
- IAHP
- Rage
- Anaplasmose
- Botulisme
- Tenia
- Intoxication alimentaire
- Pasteurellose



Source: DGSV/DSA;2024

Figure 1 : Carte des foyers des maladies animales et des zoonoses confirmées en fonction des régions durant le mois de **Mai** 2024

Tableau I : Répartition des suspicions et des mortalités des maladies animales et des zoonoses notifiées durant le mois de **Mai** /2024

Maladies	Suspensions	Confirmées	Espèces	Population à risque	Malades	Mortalités	Taux de Morbidité	Taux de Mortalité	Taux de létalité
PPR	6	5	Ovine /Caprine	353	30	9	8%	3%	30%
IAHP	1	1	Volaille (Pintades)	22	6	4	27%	18%	67%
Pasteurellose	6	1	Ovine /Caprine	40	3	2	8%	5%	67%
Rage	2	2	Canine	2	2	2	100%	100%	100%
Anaplasmose	4	4	Ovine	220	6	0	3%	0%	0%
Botulisme	2	2	Bovine	784	37	14	5%	2%	38%
Gourme	1	0	Asine	3	0	0	0%	0%	0%
Ténia	2	2	Ovine	16	10	6	63%	38%	60%
Intoxication Alimentaire	2	2	Ovine	65	40	33	62%	51%	83%
Total	26	19		1 505	134	70			

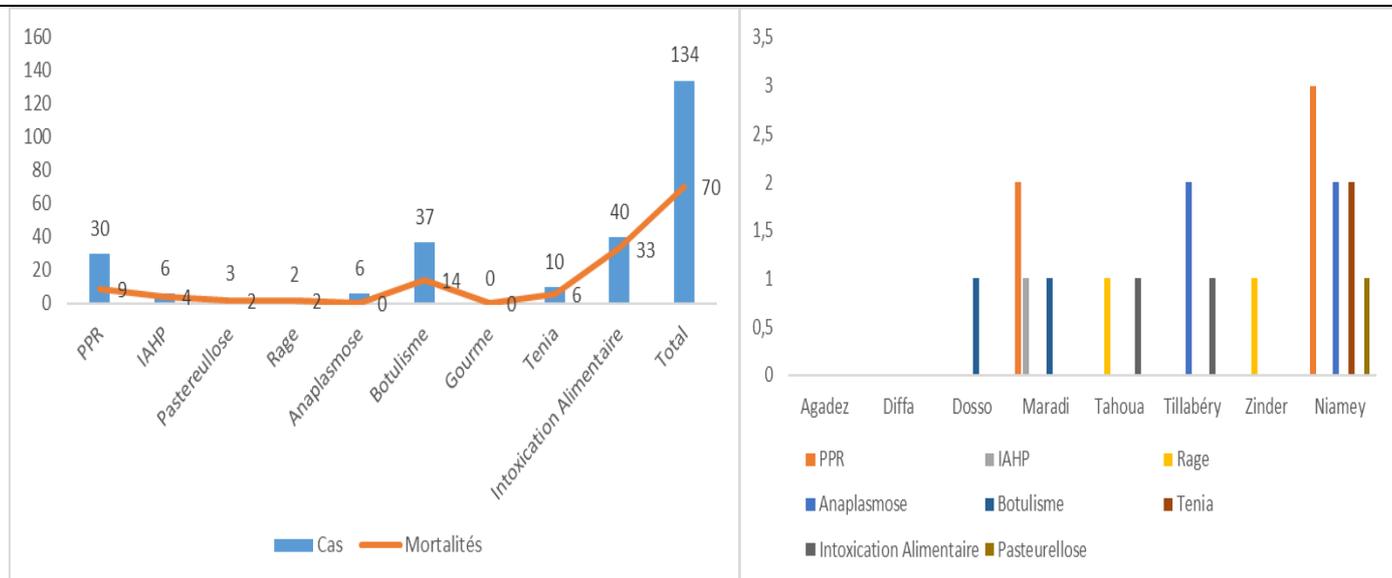


Figure 2 : Situation des mortalités en fonction des cas durant le mois de Mai 2024

Figure 3 : Répartition des foyers des maladies animales et des zoonoses confirmées par région durant le mois de Mai 2024

Tableau II : Répartition des suspicions confirmées par région durant le mois de **Mai** /2024

Maladies	Suspensions	Confirmées	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Zinder	Niamey
PPR	6	5	0	0	0	2	0	0	0	3
IAHP	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Pasteurellose	6	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Rage	2	2	0	0	0	0	1	0	1	0
Anaplasmosse	4	4	0	0	0	0	0	2	0	2
Botulisme	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0
Gourme	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ténia	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Intoxication Alimentaire	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0
Total	26	19	0	0	1	4	2	3	1	8

➤ POINTS SAILLANTS DES ACTIVITES

- Information-sensibilisation des acteurs pour un renforcement de la surveillance dans les 8 régions du Niger ;
- Sensibilisation des producteurs pour un renforcement des mesures de biosécurité au sein des exploitations, à l'échelle nationale ;
- Prise de l'arrêté Portant Déclaration de la Grippe Aviaire Hautement Pathogène dans la commune Urbaine d'Aguié (*arrêté N°026/GR/MI du 15/05/2024 Portant Déclaration de la Grippe Aviaire Hautement Pathogène 'H5N1' dans la commune Urbaine d'Aguié, Département d'Aguié*).
- Investigation approfondie sur le foyer de la grippe Aviaire d'Aguié, confirmé par le LABOCEL. Cette investigation a été conduite par la portion centrale (Direction Générale des Services Vétérinaires), jusqu'au lieu du foyer en collaboration avec une équipe « One Health » du niveau régional, grâce à un appui technique et financier d'ECTAD-FAO.

➤ CAMPAGNE DE VACCINATION

La campagne de vaccination gratuite de masse du cheptel contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Pasteurellose Cameline (PC), édition 2023-2024, lancée le 27 Novembre 2023 à LIWA, en République du Tchad par les deux ministres en charge de l'Élevage du Tchad et du Niger, est pratiquement à termes. Seules quelques équipes de la caravane en zone pastorale, sont encore sur le terrain pour finir les derniers centres.

A date du 20 Mai 2024, au total **6 742 810 bovins, 16 040 552 petits ruminants et 132 674 camelins**, ont été vaccinés contre respectivement la PPCB, la PPR et la PC.

En rappel, les objectifs visés à travers la présente édition, est d'atteindre les 90% de bovins éligibles (14 625 045 têtes) pour la vaccination, les 90 % de petits ruminants éligibles (25 061 644 têtes) et 30% de camelins (492 083 têtes) contre les maladies citées plus haut. Ces différents taux, qui sont des objectifs nationaux, figurent en effet dans les documents nationaux de politique de développement de l'Élevage. Les intrants (vaccins, diluants et autres matériels techniques) sont mis sur le terrain, en quantité suffisante et aucune rupture n'a été enregistrée durant toute la campagne.

Les principales difficultés qui freinent l'élan de cette campagne de vaccination de masse du cheptel, 2023-2024, sont les suivantes :

- Une insuffisance des ressources pour la mise en œuvre ;
- Un démarrage tardif dans certaines régions (Zinder, Agadez et Diffa particulièrement) ;
- Un retard accusé par rapport à la mise en œuvre de la caravane de vaccination en zone pastorale ;
- Un stock important d'arriérés des redevances des mandataires sanitaires, qui conduisent la vaccination dans 46 départements du pays, ayant réduit considérablement leurs marges de manœuvre au cours de cette présente campagne (ils n'ont plus de ressources pour engager le nombre maximum d'équipes sur le terrain).

En dépit de toutes ces contraintes, les résultats obtenus sont tout de même encourageants, et satisfaisants dans l'ensemble.

Points de contact pour le rapport :

Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Élevage : M. SALIFOU ISSIAKOU

Directeur General des Services Vétérinaires : Dr ABOUBACAR RAMOU

Directeur de la Santé Animale : Dr TOUKOU YAHAYA

salifouissiakou@yahoo.fr

a.ramou2008@yahoo.fr

toukoyahaya@yahoo.fr